

Publications
de l'association
Amis de l'histoire
de la Région
de la Loire

COMMUNIQUE



1532 - 1982

IL Y A 450 ANS ETAIT SIGNE LE TRAITE D'UNION DE LA BRETAGNE ET DE LA FRANCE

Ni le Président François MITTERRAND, ni le Premier Ministre, M. Pierre MAUROY, ne viendront en Bretagne cet été et les Postes françaises n'ont pas cru bon d'émettre cette année un timbre-poste pour rappeler le Traité d'Union de la Bretagne et de la France. Pourtant des timbres sont parus ces dernières années pour rappeler le "rattachement" à la France de la Franche-Comté, de Strasbourg et d'autres régions. Pourtant il y a 50 ans, en 1932, la commémoration du 400ème anniversaire de ce Traité avait donné lieu à un énorme battage et provoqué rien moins que deux voyages officiels en Bretagne du Président du Conseil Edouard HERRIOT, à Vannes puis à Nantes, à quelques semaines d'intervalle (1). La véritable conspiration du silence qui entoure cette année cet anniversaire, est tout à fait incroyable.

Il faut dire que ce n'est pas la première fois que l'on cherche à camoufler aux Bretons les circonstances réelles dans lesquelles a été signé ce fameux Traité. Déjà en 1582, il y a 400 ans cette année, l'Histoire de Bretagne que venait de faire paraître Bertrand d'ARGENTRE, Sénéchal de Rennes, fut condamnée par le Parlement de Paris. Elle avait le malheur d'exposer en détails les circonstances dans lesquelles fut préparé et signé ce Traité et les vives discussions qu'il souleva en Bretagne. Les sources de Bertrand d'ARGENTRE étaient très sûres. Son père, Pierre d'ARGENTRE, Sénéchal de Rennes comme lui, avait siégé aux Etats de Bretagne en 1532. A la suite de la condamnation de l'ouvrage, tous les exemplaires en furent saisis et brûlés et dans les éditions suivantes de l'ouvrage, des passages entiers de la première édition disparurent. Des exemplaires de la première édition non expurgée purent cependant être sauvés et d'autres documents historiques, notamment en provenance de la Cour de France, sont venus confirmer de façon accablante les informations réunies par Bertrand d'ARGENTRE.

L'union de la Bretagne et de la France n'a rien eu d'une idylle amoureuse comme ont tenté de le faire croire beaucoup de manuels d'histoire. La Bretagne a été conquise militairement en 1487 et 1488 malgré une héroïque résistance de sa population et soumise à une dure occupation pendant plusieurs années. La signature du Traité d'Union par les Etats de Bretagne, 44 ans plus tard, a été obtenue sous la menace d'une nouvelle intervention militaire (un important corps d'armée français, amené à moins de 200 km de Vannes, se tenait prêt à intervenir au cas où les Etats n'auraient pas fait le "bon choix") et surtout par l'achat, au moyen de pots de vin considérables, de tous les membres influents des Etats de Bretagne : Philippe CHABOT, René de MONTEJEAU, Claude d'ANNEBAUT, le Cardinal de PRAT (qui reçut 20 000 livres), Jean de LAVAL (qui reçut 18 000 livres), etc... On possède aujourd'hui les noms de tous ces hommes qui se laissèrent ainsi acheter pour brader l'indépendance de leur pays. Le traître le plus ignoble fut Louis des DESERTS, premier Président du Parlement de Bretagne, qui prit une part très active à cet achat des consciences. Il est à noter pour

l'honneur des Nantais que ce sont les deux députés de Nantes, Julien LE BOSEC et Jean MONTEIL, qui furent les seuls au sein des Etats de Bretagne à vraiment s'opposer à la signature du Traité dans de telles conditions en demandant une plus large consultation de tout le pays. Cela aussi est significatif, quand on sait que l'on essaie aujourd'hui de faire croire aux Nantais, en maquillant systématiquement leur histoire (un nouvel ouvrage de propagande pour les "Pays de Loire" est en préparation dans ce sens aux Editions DELMAS de Paris, à l'initiative des services préfectoraux) qu'ils n'ont dans le fond jamais été vraiment bretons...

Le Traité de 1532 (bilatéral, disons le), en dépit des circonstances très discutables de sa signature, laissait à la Bretagne certaines libertés fondamentales :

- AUCUN IMPOT NOUVEAU NE POUVAIT ETRE LEVE EN BRETAGNE SANS L'ACCORD DES ETATS DE BRETAGNE, ASSEMBLEE REPRESENTATIVE, GARANTE ET GARDIENNE DES LIBERTES BRETONNES
- LES BRETONS NE POUVAIENT ETRE JUGES QUE PAR DES TRIBUNAUX BRETONS ET SELON LE DROIT BRETON
- AUCUN SERVICE ARME NE POUVAIT ETRE EXIGE DES BRETONS HORS DE BRETAGNE
- AUCUN CHANGEMENT DANS LES INSTITUTIONS DE LA PROVINCE NE POUVAIT ETRE APPORTE SANS L'ACCORD DES ETATS.

Ce Traité devait être malheureusement être de nombreuses fois violé et finalement supprimé en 1789 comme un vulgaire chiffon de papier. On se rappelle le mot de MIRABEAU qui illustre bien ce mépris des droits d'un peuple au nom de la raison du plus fort : "Vous êtes Bretons, les Français commandent !"

Moins d'un siècle après la signature du Traité d'Union, en 1626, RICHELIEU commet les premières violations très graves au Traité et se fait nommer Gouverneur de Bretagne sans jamais y séjourner (comme aujourd'hui Messieurs GUICHARD et MARCELLIN qui habitent en permanence à Paris). Les mesures autoritaires qu'il prend portent une grave atteinte aux activités économiques de la Bretagne en entravant son commerce maritime et en 1636, 104 ans à peine après la signature du Traité, un premier grand soulèvement populaire éclate à Nantes.

Le centralisme et l'absolutisme royal vont encore s'aggraver sous le règne de Louis-XIV, surtout du fait du ministre COLBERT dont la politique néfaste, de 1661 à 1683, va ruiner durablement les bases de l'économie bretonne et pousser le peuple à la révolte en 1675, ce qui déclenche une répression atroce, 20 000 dragons de LOUVOIS étant lâchés sur la Bretagne pour piller, violer et assassiner ses habitants.

C'est pour faire respecter les clauses du Traité de 1532, de plus en plus souvent violé, que 500 Bretons adhèrent en 1718 à l'association semi-clandestine des FRERES-BRETONS. Les 4 principaux responsables du mouvement sont arrêtés et décapités à Nantes le 16 mars 1720 après un jugement sommaire, sans avocat ni défense.

A la veille de la Révolution, que les Bretons ont largement contribué à déclencher, c'est CARADEU de la CHALOTAIS, Procureur Général des Etats de Bretagne qui est à son tour arrêté et embastillé pour avoir voulu défendre les clauses du Traité contre l'absolutisme royal. En 1788, BOTHOREL, Procureur Syndic des Etats de Bretagne, est envoyé à Versailles pour protester contre les nouvelles violations du Traité. Ensuite, les Etats de Bretagne ne devaient plus jamais se réunir, malgré les conditions posées par les députés bretons lors de la nuit du 4 août 1789.

Depuis, le Traité d'Union n'a pas seulement été violé, il a été totalement bafoué et ignoré. De l'Empire à nos jours, plus de 500 000 Bretons ont été envoyés se faire tuer sur les champs de bataille sans que l'on se préoccupe de leur demander leur avis. Sous l'occupation nazie, le Gouvernement de Vichy a pour la première fois séparé le Pays Nantais du reste de la Bretagne dans le cadre de sa pseudo-régionalisation (Décret PETAIN-LAVAL du 30 juin 1941) et les adversaires fanatiques de toute décentralisation véritable et de toute régionalisation démocratique devaient s'empresser de reprendre ce découpage (Décret DEBRE du 2 juin 1960).

Au moment où se met en place une véritable régionalisation ce n'est pas considérer les Bretons comme des personnes adultes et responsables que de leur cacher leur histoire. Il est bon que les Bretons sachent que leurs institutions politiques étaient largement en avance sur celles des autres provinces du Royaume et que leurs pères ont été constamment à la tête du combat contre l'absolutisme royal de 1532 à 1789; de même qu'ils ont été depuis plus de 80 ans à la tête du combat pour la décentralisation et la régionalisation. KOUN BREIZH - LE SOUVENIR BRETON regrette que le Gouvernement ait préféré passer sous silence l'anniversaire du Traité de 1532, moment très important dans la vie de la Bretagne, comme le sera en 1984 l'élection d'une assemblée élue au suffrage universel (dans une Bretagne réunifiée car autrement la réforme régionale actuelle n'aurait aucun sens et aucune portée).

KOUN BREIZH - LE SOUVENIR BRETON 12, rue du Bord 44610 INDRE (BRETAGNE)

(1) Le Président de notre Association fut arrêté en 1932 avec diverses autres personnalités bretonnes. Simple précaution ! comme disait la police de l'époque. On sait la suite...

PRIERE D'INSERER. MERCI.